



11^{ème} Cyclo-cross de la Forêt de Châtellerault

Règlement

Article 1 : Organisation

L'Avenir Cycliste Châtelleraudais organise à la **FORET de CHATELLERAULT**, le **Samedi 16 Novembre 2024**, le **11^{ème} Cyclo-Cross de la Ville de Châtellerault**, inscrit aux calendriers départemental et régional sous les règlements de la **FFC**.

Article 2 : Règles sanitaires

Des mesures sanitaires seront mises en place selon la situation.

Article 3 :

Le **Cyclo-cross** est une discipline hivernale permettant aux amateurs de la route et du VTT de pratiquer un cyclisme en sous-bois ou sentiers sur des parcours courts comportant des portions à effectuer à pied.

Article 4 : Engagement

Cette épreuve est ouverte à toutes les catégories : U7, U9, U11, U13, U15, U17, U19, Senior et Professionnel.

Les engagements se feront via CicleWeb de la Fédération Française de Cyclisme ou adressés chez l'organisateur : Michel SOULAT, 2 route de la Génauraye, 86540 THURE.

Article 5 : Horaires et Temps

Catégories	Dossards	Départ	Temps
U7 – U9	09h30	10h30	5 mn
U11	09h30	10h45	10 mn
U13	09h30	11h00	15 mn
U15	11h30	12h30	20 mn
U17	11h30	13h10	30 mn
U19 et U19/Senior Dame	13h00	14h00	40 mn
Senior	13h00	15h15	50 mn

Article 6 : Assurances

Cette épreuve est assurée par les Assurances **AXA**.

Article 7 : Secours

Dispositif Prévisionnel de Secours (DSP) : 2 secouristes équipés de gilet distinctif seront présents sur la ligne d'arrivée. Un véhicule sera mis à leur disposition pour se déplacer sur le circuit.

Article 8 : Protocole

Le protocole se déroulera sur le podium à l'arrivée.

Article 9 :

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements fédéraux.